

# PROCHAINEMENT

## SEMAINE DE LA SANTÉ SEXUELLE Toute la semaine, du 4 au 7 juin 2024

La semaine nationale de la santé sexuelle revient tous les ans en juin, et comme chaque année, nous l'organisons aussi au Village 2 santé !

Une animation "porteur de parole" sera présente le **mardi, mercredi** et **jeudi matin** : qu'est ce que ça vous fait qu'on parle et agisse autour de la santé sexuelle et la vie affective au Village 2 santé ?

### Mardi 4 juin :

**9h-11h** : Café - Contraception : Venez parler contraception en compagnie de l'association des Sans Gamètes et de Mélanie.

**9h-11h** : Arbre à parole "Parler santé sexuelle et vie affective au Village 2 santé, c'est....."

### Mercredi 5 juin :

**9h-11h** : Café - HPV : Venez parler Papilloma Virus et vaccination chez les ados en compagnie de Gaspard et de Mélanie

**9h-11h** : Porteur de parole "Parler santé sexuelle et vie affective au village 2 santé, c'est....."

### Jeudi 8 juin :

**9h-11h** : Café - IST : Venez jouer avec Riwana et Alexandre autour des Infections Sexuellement Transmissibles

**9h-11h** : Porteur de parole "Parler santé sexuelle et vie affective au village 2 santé, c'est....."

**16h-17h30** : La santé sexuelle au Village 2 santé : La santé sexuelle et la vie relationnelle, c'est à tout âge, pour tout le monde et plein de choses à la fois. Venez en discuter avec nous pour en savoir plus et nous donner votre avis. A partir de vos réflexions accrochées à l'arbre à parole »

### Vendredi 9 juin :

**9h - 11h** : Atelier de couture de culottes et serviettes périodiques avec l'association Bon Sang. **(sur inscription)**



# LES NOUVELLES DE MAI

Malades de toutes les régions, unissons-nous !

Jamais depuis 1945 les gouvernements successifs d'un même président n'auront détruit aussi systématiquement et de façon si ordonnée nos acquis sociaux. Et quand la vie nous réserve des difficultés, nous sommes ainsi attaqué-e-s dans la possibilité d'y faire face et de se relever. Droits à la retraite, droits aux chômages, droits du travail, tout y est passé, plusieurs fois, et ce n'est pas fini. A chaque fois dans le même désir : diminuer les droits, les recours, les règles qui permettent à celles et ceux placé-e-s sous la subordination d'un contrat de travail, ou celles et ceux qui en cherchent, ou celles et ceux qui ayant déjà donné pourraient attendre le repos, d'avoir le droit à une vie digne et au respect de celle-ci.

En ce qui concerne notre droit à la dignité quand nous sommes malades, les attaques récentes sont elles aussi nombreuses. On pense à la réforme de l'Aide Médicale d'État en 2021 et la prochaine annoncée avant l'été. On pense à la réforme du nombre et du remboursement des Affections Longues Durées qui pointe son nez. On pense à la chasse aux arrêts maladies et à la petite musique qui semble poindre pour augmenter les délais de carence. On pense à la non-régulation des installations de médecin et la non-régulation des dépassements d'honoraire. On pense à la "taxe lapin". On pense à la baisse de 10 % de prise en charge des soins dentaires et aux forfaits de passage aux urgences, répercutés sur les complémentaires santé. Et ces mêmes complémentaires qui augmentent inexorablement leur tarif, avec des augmentations pour les personnes âgées qui pourraient être de 25 à 30 % sans aucune régulation de leur frais de gestion (96 % de l'argent de l'assurance maladie est reversée en remboursement aux assuré-e-s contre seulement 75 % en moyenne pour les complémentaires santé).

Il ne restait donc plus qu'à attaquer les malades au moment où ils sont malades. Et cela est chose faite, en deux temps, avec l'augmentation de la franchise médicale sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires (fin mars 2024) et l'augmentation de la participation forfaitaire sur les actes médicaux, de biologie, et radiologie (15 mai 2024).

Si le maximum par an ne change pas (50 euros de franchise ET 50 euros de participation forfaitaire), de plus en plus de personnes vont atteindre ses plafonds et donc payer chaque année 100 euros pour les soins nécessaires à leur santé et la lutte contre leur maladie. Et plus vous êtes malades, plus il y a de chance que vous deviez les déboursier. Le remboursement de ces potentiels 100 euros n'étant pas permis dans les contrats responsables des complémentaires santé.

Vous luttez contre un cancer : 100 euros ;

Vous devez voir votre médecin tous les mois pour la délivrance de certains médicaments : 100 euros ;

Votre affection longue durée vous empêchent de vous déplacer sans aide à vos rendez-vous médicaux : 100 euros ;

Vous voyez un kiné deux fois par semaine : plafond de 50 euros de franchise atteint en 5 mois ;

Vous avez besoin d'un passage infirmier une fois par jour : plafond de 50 euros de franchise atteint en 1 mois et demi ; ...

Mesdames et Messieurs les ministres, toutes ces personnes à qui vous niez la dignité de leur existence, prenez garde à ce qu'elles ne décident de ne plus souffrir en silence.

**L'équipe du Village 2 santé**

# ACTIVITES DU MOIS DE MAI



**Lundi**

**Mardi**

**Mercredi**

**Jeudi**

**Vendredi**

**Samedi**

		1 fermé	2 Soutien dans l'âge 15h30-17h30 Entraide administrative	3	4 fermé
6 Remise en mouvement	7 Relax	8 fermé	9 fermé	10 fermé	11 fermé
13 Remise en mouvement	14 Relax	15 Ma vie avec la fibromyalgie 18h-19h15 Groupe d'entraide	16 Soutien dans l'âge 10h-12h Café du jeudi 15h30-17h30 Entraide administrative	17 16h-18h Groupe des aidants	18
20 fermé	21 Relax	22	23 Soutien dans l'âge	24	25
27	28 Relax	29	30 Soutien dans l'âge 15h30-17h30 Entraide administrative	31	